

PROCES VERBAL DE LA REUNION CONJOINTE ANNUELLE
DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE REUNIE
LE 19 NOVEMBRE 2019 A 19H00

Pour le conseil communal :

Présents :

Ch. Fayt, Bourgmestre et Président de séance.
P. Henry, F. Mollaert, L. Gorez, J. Wautier, Échevins.
F. Peeterbroeck, Présidente du C.P.A.S.
R. Flandroy, P. Pierson, F. Jolly, D. Vankerkove, H. de Schoutheete, P. Carton, A. Olivier, L. Schoukens, P. Perniaux, Conseillers.

Excusés :

H. Tavernier, A. François, conseillers démissionnaires.

C. Spaute, Directrice générale

Pour le conseil de l'action sociale :

Présents :

F. Peeterbroeck, Présidente du C.P.A.S.
A.Thibaut, C. Raucq, C. De Lichtervelde, C. Vanvanrembergh, T.Wyns, I. Godfroid, M-E Defrance, conseillers de l'action sociale.

Excusés :

F.Henry,

Johan Alessandri, Directeur général ff

La séance publique est ouverte à 19h00 par le Bourgmestre-Président. Il cède la parole à la Présidente du centre public d'action sociale.

La Présidente du conseil de l'action sociale présente le rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS et les économies sociales et les suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune tel qu'annexé au présent procès-verbal.

Les conseillers M-E Defrance et T. Wyns arrivent en cours de présentation.

La conseillère, P. Carton, constate la faiblesse au niveau informatique dans la grille de synthèse et demande s'il est prévu d'y remédier.

La Présidente répond que l'on va essayer mais que les besoins informatiques (logiciels) ne sont pas forcément les mêmes à la commune et au cpas.

Le conseiller P. Perniaux demande pourquoi on privilégie la forme plutôt que le fond. Par exemple, on parle de la préparation et de la livraison des repas mais pas du contenu des assiettes.

Le Bourgmestre-Président précise que cette remarque ne concerne pas l'ordre du jour de cette réunion où il est question des synergies entre les 2 entités et l'invite à poser ces questions au conseil de l'action sociale à travers ses représentants.

Le conseiller, F. Jolly, signale la pauvreté des synergies et le peu de nouvelles synergies et demande que les services travaux des 2 entités fusionnent complètement.

La Présidente du CPAS, F. Peeterbroeck, signale que les ouvriers du CPAS ne font pas que des travaux mais également d'autres missions (livraison des repas).

Le Bourgmestre-Président, C. Fayt, explique que ces synergies sont prévues à l'avenir et figurent dans le tableau. Il y a lieu de se référer aux 2 fiches PST de la commune qui prévoient le décloisonnement des 2 administrations.

Le conseiller, L. Schoukens, demande que d'autres réunions conjointes soient prévues pour discuter du fond des synergies.

La Présidente du CPAS, F. Peeterbroeck, signale également qu'il n'est pas interdit pour les conseillers de l'action sociale d'inscrire des points à l'ordre du jour du conseil de l'action sociale.

Le conseiller, F. Jolly, signale que la réunion conjointe est également l'occasion de discuter de la politique sociale du CPAS et propose de créer un groupe de travail pour discuter du statut des accueillantes.

Le Bourgmestre-Président, C. Fayt, répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour et propose au conseiller de demander l'inscription de ce point au conseil de l'action sociale.

La conseillère, H. de Schoutheete, signale que cela a été fait et qu'ils ont reçu une fin de non-recevoir.

La Présidente du CPAS, F. Peeterbroeck, explique qu'actuellement, cette matière fait l'objet d'une réforme, que le statut des accueillantes est une matière du CPAS et qu'en outre, il n'y a pas lieu de se limiter à cet aspect-là. Il faut globaliser toute la réflexion autour de la réforme des milieux d'accueil.

Le conseiller, L. Schoukens, signale que la commune s'est déclarée commune hospitalière et demande comment sont gérées les ILA.

La Présidente du CPAS, F. Peeterbroeck, explique que le CPAS essaie de gérer cela de la meilleure manière qui soit. On accompagne humainement

Le conseiller, T. Wyns, relève le travail exceptionnel du personnel de CPAS.

Les conseillers communaux et de l'action sociale prennent acte de la présentation du rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS et les économies sociales et les suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune et des explications fournies.

Le Bourgmestre-Président remercie les conseillers communaux et de l'action sociale et clôture la séance à 19h33.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre-Président,

C. Spaute

C. Fayt

Annexe :

Rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS et les économies sociales et les suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.

